



**Rés # 15-08-04            HORAIRE DE TRAVAIL DE LA PRÉPOSÉE À LA CONCIERGE ET LA MAINTENANCE**

ATTENDU QUE le poste de préposée à la conciergerie et à la maintenance a été créé en 2014 ;

ATTENDU QUE l'horaire de travail établi était de trente-cinq (35) heures par semaine ;

ATTENDU QUE ce poste englobe maintenant l'arrosage, le désherbage et le sarclage des plantes et des fleurs ;

ATTENDU QUE le comité d'embellissement nous soumet des projets à réaliser d'année en année ;

ATTENDU QUE la réalisation des aménagements grandissant congestionne l'horaire de travail de ladite employée ;

**POUR CES  
MOTIFS**

sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'augmenter l'horaire de travail de la préposée à la conciergerie et à la maintenance à quarante (40) heures par semaine, pendant sa période d'embauche à temps complet, et ce, rétroactivement au 3 août 2015 ;

Par conséquent, l'employé renonce à son indexation de 0,25 \$ de l'heure après son trois (3) mois d'embauche, tel que prévu à son contrat de travail.

Que la présente résolution, une fois signée par les deux (2) parties, soit annexée au contrat de travail de ladite employée pour en faire partie intégrante.

**Rés # 15-08-05            ENTENTE AVEC LA CSST POUR LA CONSTITUTION D'UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION**

Les administrateurs ayant tous fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'entente projetée avec la *Commission de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2016 soit acceptée telle que rédigée, et que *Groupe AST (1993) inc.*, soit autorisé à signer cette entente pour et au nom de la société par actions ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la société par actions.

**NOTE                            PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL – VOLET 2**

Monsieur le maire fait mention au conseil municipal que nous avons reçu une aide financière pour la formation d'un pompier volontaire ou à temps partiel dans le cadre du *programme d'aide financière pour la formation desdits pompiers*, au montant de 674,00 \$.

**Rés # 15-08-06                    DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE " 15-03 "**

ATTENDU                    la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 23 juillet 2015;

POUR CE MOTIF            sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder partiellement la demande de dérogation mineure portant le numéro 15-03, au propriétaire du lot 59-Partie, du Rang I Port-au-Persil, au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Siméon (matricule 5000 81 9609). Ainsi :

- La demande portant sur la superficie du bâtiment accessoire est accordée. Le propriétaire pourra donc dépasser de 2,44 mètres carrés la superficie autorisée à l'article 26.7 du règlement de zonage numéro 196.
- La demande portant sur la hauteur du bâtiment accessoire est refusée. Celle-ci ne devra donc pas dépasser celle du bâtiment principal, tel que stipulé à l'article 6.2.4 du règlement de zonage numéro 196.

**Rés # 15-08-07                    GARANTIE D'APPROVISIONNEMENT POUR PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU - SCIERIE DE SAINT-HILARION**

CONSIDÉRANT            que la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier prévoit que la garantie d'approvisionnement confère à son bénéficiaire le droit d'acheter annuellement un volume de bois en provenance de territoire forestier du domaine de l'État d'une ou de plusieurs régions, et ce, en vue d'approvisionner l'usine de transformation du bois pour laquelle cette garantie est accordée;

CONSIDÉRANT            que contrairement à la majorité des usines de sciage au Québec qui ont 75 % de leur volume d'approvisionnement en bois de garantie, l'usine de sciage de Saint-Hilarion de Produits forestiers Résolu ne l'a pas ;

CONSIDÉRANT            que pour assurer l'opération de l'usine de sciage de Saint-Hilarion jusqu'en décembre prochain, il faudrait à l'usine un approvisionnement en bois de 17 000 m<sup>3</sup>, de 82 500 m<sup>3</sup> pour pouvoir opérer jusqu'au 31 mars 2016 et de 125 000 m<sup>3</sup> pour pouvoir opérer jusqu'au 31 mai 2016 ;

CONSIDÉRANT            les répercussions négatives de la situation précaire de l'usine de sciage de Saint-Hilarion sur l'usine de Clermont ;

À CES CAUSES,            sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Laurent Lessard, de garantir l'approvisionnement de l'usine de sciage de Saint-Hilarion de Produits forestiers Résolu.

c.c.                            M. Laurent Lessard, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs  
Mme Caroline Simard, députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré  
M. Pierre Cormier, vice-président aux opérations forestières, Québec Produits forestiers Résolu  
M. Roger Leroux, directeur de l'usine de Clermont, Produits forestiers Résolu

M. Gervais Goulet, directeur de l'usine de sciage de Saint-Hilarion,  
Produits forestiers Résolu  
M. Sylvain Tremblay, préfet de la MRC de Charlevoix-Est  
Mme Claudette Simard, préfète de la MRC de Charlevoix  
M. Sam Hamad, ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

**Rés # 15-08-08            COUPE DE BOIS PRÈS DU LAC DE LA BAIE-DES-ROCHERS**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de faire part au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, bureau de La Malbaie, de l'appréhension de l'Association des propriétaires de chalets du lac Baie-des-Rochers, vis-à-vis la coupe de bois qui se fait actuellement dans leur secteur.

**Rés # 15-08-09            INSTALLATION D'UN KIOSQUE À LA HALTE DE LA RIVIÈRE NOIRE**

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander au ministère des Transports du Québec l'autorisation de procéder à l'installation d'un kiosque à la Halte routière de la Rivière Noire.

**Rés # 15-08-10            AMÉNAGEMENT DE LA HALTE ROUTIÈRE DES BOULEAUX**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a déposé une demande d'aide financière auprès de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Capitale-Nationale, dans le cadre du programme *Entente spécifique sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale*, relativement à construction d'un belvédère et la mise en place de divers aménagements paysagers à la Halte routière des Bouleaux;

ATTENDU QUE l'estimé de ce projet est de 9 600 \$ ;

ATTENDU QUE la CRÉ de la Capitale-Nationale nous a confirmé l'octroi d'une aide financière de 4 367 \$ ;

POUR CES  
MOTIFS

sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'aller de l'avant avec le susdit projet et de procéder aux travaux relatifs à celui-ci.

**Rés # 15-08-11      TOURNOI DE BALLE-DONNÉE DES 4 ET 5 JUILLET 2015**

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport financier qu'a déposé monsieur Alexandre Martel, relativement au tournoi de balle-donnée qui s'est tenu les 4 et 5 juillet dernier à Saint-Siméon. Les profits générés par cette activité seront repartis comme suit :

- |  |          |
|--|----------|
| - Municipalité de Saint-Siméon   | 1 000 \$ |
| - Comité de Parents de Saint-Siméon, pour l'achat d'équipements de jeux pour les jeunes de 0 à 5 ans | 319 \$.  |

**Rés # 15-08-12      PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE III**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE la Municipalité de Saint-Siméon autorise la présentation du projet d' « *Agrandissement du parc pour les jeunes de 0 à 5 ans* » au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase III;
- QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Siméon à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- QUE la Municipalité de Saint-Siméon désigne monsieur Martin Guérin, agent de développement, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**Rés # 15-08-13      ACHAT DE BOUÉES D'ANCRAGE ET DU MATÉRIEL NÉCESSAIRE POUR LEUR INSTALLATION**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat de 3 bouées d'ancrage pour petits bateaux et du matériel nécessaire pour en faire l'installation, le tout estimé à 1 000 \$.

**Rés # 15-08-14      19<sup>e</sup> ÉDITION DES JOURNÉES DE LA CULTURE**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de participer à la 19<sup>e</sup> édition des *Journées de la culture*, qui se dérouleront les 25, 26 et 27 septembre 2015.

**Rés # 15-08-15            RENOUELEMENT ADHÉSION À L'AUTRE AVENUE**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler notre adhésion auprès de *L'Autre Avenue*, organisme de justice alternative, pour 2015-2016. Cette adhésion est gratuite.

**Rés # 15-08-16            AIDE FINANCIÈRE À LA CHANTEAUFÊTE DE CHARLEVOIX**

ATTENDU QUE la ChantEauFête de Charlevoix a demandé à la Municipalité de Saint-Siméon et au CLD de la MRC de Charlevoix-Est, via le *pacte rural*, une avance de fonds sur les sommes à recevoir;

ATTENDU QUE le solde à verser par la Municipalité de Saint-Siméon, après la tenue de l'évènement, à la ChantEauFête de Charlevoix, tel que convenu dans la résolution # 15-02-31, est de 5 000 \$;

ATTENDU QUE le CLD de la MRC de Charlevoix-Est n'a pas reçu les fonds du pacte rural 2015, provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du Territoire (MAMOT) et que celui-ci ne sera pas en mesure d'émettre un chèque dans un court délai;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon est prête à se porter garante de l'avance de fonds demandée au CLD de la MRC de Charlevoix-Est, via le *pacte rural*;

**POUR CES  
MOTIFS**

sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'émettre un chèque au montant de 10 102 \$ à Les Productions de la ChantEauFête de Charlevoix représentant :

- le versement final de la Municipalité de Saint-Siméon : 5 000 \$
- l'avance de fonds du CLD de la MRC de Charlevoix-Est, provenant du Pacte Rural qui est à verser à Les Productions de la ChantEauFête de Charlevoix : 5 102 \$.

Le tout conditionnel à ce que Les Productions de la ChantEauFête de Charlevoix :

- nous confirme qu'elle remettra à la municipalité le cahier des charges pour les années à venir;
- accepte que le chèque au montant de 5 102 \$ qui sera délivré par le CLD de la MRC de Charlevoix-Est, dans le cadre du Pacte rural, soit libellé aux noms de : Les Productions de la ChanteauFête de Charlevoix ET de la Municipalité de Saint-Siméon.

La présente résolution amende celle portant le numéro # 15-02-31, relativement au versement final de l'aide financière accordée par la Municipalité pour l'année 2015.

**Rés # 15-08-17        DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- |  |             |
|--|-------------|
| - Journée Terry Fox, activité du 13 septembre 2015                               | 25,00 \$    |
| - ChantEauFête de Charlevoix, partenariat des activités sur le camping municipal | 1 000,00 \$ |
| - Carrefour Action municipale et famille, adhésion 2015-2016                     | 82,78 \$    |
| - Association des propriétaires de chalets du lac Baie-des-Rochers               | 100,00 \$   |
| - CIHO-FM Charlevoix, Carte de membre 2015-2016                                  | 100,00 \$   |

**Rés # 15-08-18        JOURNÉE COUNTRY DU 29 AOÛT 2015**

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les organisateurs de la « Journée Country » du 29 août prochain à utiliser gratuitement le Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay, ainsi que la gestion du bar, le stationnement et les équipements de loisirs extérieurs pour faire de cette journée une réussite. Les profits de cette activité seront versés au Comité de parents, pour l'aménagement du terrain de jeux municipal.

**CORRESPONDANCE :**

- **LE MINISTRE DE LA FAMILLE, RESPONSABLE DES AÎNÉS, DE LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION**  
Reconnaissance de la Municipalité de Saint-Siméon, comme *Municipalité amie des aînés* (MADA).
- **REMERCIEMENTS**
  - o La Fondation du Centre hospitalier St-Joseph de La Malbaie remercie monsieur le maire Sylvain Tremblay pour son excellent travail comme président d'honneur de son tournoi de golf du 12 juin dernier.
  - o Mme Christine Dufour pour l'attention du conseil municipal lors de sa convalescence.
- **OFFRES DE SERVICES :**
  - o M. Martin Tremblay (manœuvre)

Une seconde période de questions réservée au public débute à 20 h 08 et prend fin à 20 h 13.

**Rés # 15-08-19        FERMETURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 20 h 13.

*Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Sylvain Tremblay  
Maire

---

Gérald Bouchard  
Directeur général adjoint